

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2017
du 26 septembre 2017

La séance est ouverte par Marcel DESCOSSY, Maire de Palau del Vidre.

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Marcel DESCOSSY**.

Présents : MM Marcel Descossy, Galan Bruno, Ocampo Renée, Abuli Pierre, Ribes Florence, Bonafe Nadine, Farriol Céline, Faure Isabelle, Jonqueres d'oriola Jean, Munoz Michel, Nargieu Lydie, Ramonet Pascal, Rolland Martine, Soulhol Claude,

Absents : MM Roca Jean procuration Descossy Marcel, Chemin Claude Alexandra procuration Galan Bruno, Ponsi Antoine procuration Nargieu Lydie, Vuillemin Renaud procuration Martine Rolland, Beusaert Bélinda, Bertrand Huguette, Charles Olivier, Gallinat Alain, Schwertz Nathalie.

Madame Faure Isabelle a été désignée comme secrétaire.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Communications du Maire.
2. Avenant contrat prévoyance collective.
3. Transfert VRD Lotissement TALAU.
4. Modification des tableaux des effectifs.
5. Convention pépinière départementale.
6. Délégation signatures Marchés.
7. Marché de fourniture d'électricité.
8. Convention occupation domaine public/ Région Occitanie.
9. Admission en non-valeur.
10. Décision modificative n°2.
11. Attribution de nom de rue.

Il demande à ce que soit rajouté à celui-ci :

12. Désignation délégué titulaire et suppléant CAO Communauté de Communes.
13. Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite au transfert obligatoire de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) » des communes d'Argelès sur Mer et d'Elne vers la CC ACVI et au transfert des compétences Tourisme et ZAE.

Accord unanime de l'Assemblée.

1. Communications du Maire.

Le Maire indique à l'Assemblée que des travaux de mise en esthétique des réseaux aériens vont débiter en octobre et des travaux de réfection des réseaux humides vont avoir lieu sur l'Avenue Joliot Curie à partir du 16 octobre 2017 (ce qui permettra de refaire les revêtements par la suite).

2. Avenant contrat prévoyance collective.

Le Maire rappelle à son conseil qu'un contrat de prévoyance collective (maintien de salaire) est en cours avec la MNT.

Le taux de cotisation va augmenter à hauteur de 3,30% au 01/01/2018. Il y a lieu de se prononcer sur cet avenant.

Le conseil municipal,
Après délibéré,

- ✓ Acte le passage à 3,30% du taux de cotisation à compter du 01/01/2018.
- ✓ Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

3. Transfert VRD Lotissement TALAU.

Le Maire indique à son conseil qu'il a été saisi par tous les copropriétaires du lotissement TALAU, d'une commande de transfert des voiries et Réseaux Divers (VRD) dans le domaine public communal. Le transfert concerne la parcelle AO79 d'une superficie de 261 m² (40 m linéaires).

Le conseil municipal, après délibéré,

Considérant que tous les copropriétaires souhaitent le transfert de la parcelle AO 79 dans le domaine communal considérant qu'aucun élément ne s'oppose à ce transfert.

- Autorise le transfert de la parcelle AO 79 d'une superficie de 261m², 40 m linéaires, dans le domaine public communal pour l'euro symbolique.
- Dit que les frais annexes seront supportés par la commune.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents.

Madame Lydie NARGIEU vote contre le transfert.

4. Modification des tableaux des effectifs.

Le Maire indique à son conseil qu'un agent a réussi son concours d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe et qu'une augmentation temporaire d'activité nécessiterait d'inscrire la possibilité de recruter (CDD) un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité (3 mois).

Le conseil municipal, après délibéré,

- ✓ Acte la création de poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe.
- ✓ Autorise le recrutement par le maire d'un agent contractuel (CDD) pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois qui sera rémunéré à l'échelon 1 du grade d'adjoint Technique.
- ✓ Fixe le tableau des effectifs comme suit :

Emploi fonctionnel :

1 DGS + 2 000 h (2 000/10 00)

Emplois permanents :

1 attaché principal
2 adjoints administratifs principaux de 1^{ière} classe
3 adjoints administratifs principaux de 2^{ième} classe
1 agent de maîtrise
4 adjoints techniques principaux de 1^{ière} classe
11 adjoints techniques principaux de 2^{ième} classe
5 adjoints techniques
2 agents spécialisés 1^{ière} classe des écoles maternelles
2 agents spécialisés principaux 1^{ière} classe des écoles maternelles
2 agents spécialisés principaux de 2^{ième} classe des écoles maternelles
1 brigadier-chef principal de police municipale
1 éducateur APS principal de 1^{ière} classe
1 adjoint d'animation principal 2^{ième} classe

Emplois non permanents :

1 agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité (3mois)
2 agents contractuels pour remplacement

5. Convention pépinière départementale.

Le Maire indique qu'il y a lieu de réaliser une commande d'essences arbustives et arborées à la pépinière départementale pour l'embellissement du domaine public.

Le conseil municipal, après délibéré,

- Autorise la commande d'essences arbustives et arborées à la pépinière départementale pour l'embellissement des espaces publics.
- Donne pouvoir au maire pour signer tous les documents afférents.

6. Délégation signatures Marchés.

Afin de faciliter la gestion financière de la collectivité, le Maire propose à son Conseil de lui déléguer la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque ces contrats sont inférieurs à 25 000€ HT (article 2122-22 du CGCT).

Le conseil municipal, après délibéré,

Vu l'article L2122-22 du CGCT délègue la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants lorsque ces crédits sont inscrits au budget et lorsque leurs montants sont inférieurs à 25 000€ HT.

7. Marché de fourniture d'électricité.

Le Maire indique à son Conseil qu'une consultation relative à la fourniture d'électricité a été lancée aux conditions suivantes :

Procédure d'appel d'offres ouvert

Forme du marché : Accord cadre sans minimum ni maximum

Durée : du 01/01/2018 au 31/12/2020

Le marché sera attribué par la CAO du 19 octobre 2017.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer le marché à l'attributaire choisi par la CAO.

Le conseil municipal, après délibéré,

Autorise le Maire à signer le marché à l'attributaire choisi par la CAO et à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

8. Convention occupation domaine public/ Région Occitanie.

Le Maire indique qu'il y a lieu de renouveler les conventions d'occupation de domaine public relatives aux armoires NRAZO (pour le haut débit).

Il donne lecture des conventions.

Le conseil municipal,

Après délibéré,

- Accepte les termes des conventions
- Autorise le Maire à les signer ainsi que tous documents afférents

9. Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande du trésorier d'Argelès sur Mer sollicitant l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 2315,83€.

Le conseil municipal,

Après délibéré,

Accepte l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 2315,83€.

10. Décision modificative n°2.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement		71 000.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		71 000.00 €		
R 748 : Autres attribut ^o et participat ^o				71 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				71 000.00 €
Total		71 000.00 €		71 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2315-210 : VOIRIE 2002		10 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		10 000.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				71 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				71 000.00 €
R 1641-210 : VOIRIE 2002			61 000.00 €	
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			61 000.00 €	
Total		10 000.00 €	61 000.00 €	71 000.00 €
Total Général		81 000.00 €		81 000.00 €

11. Attribution de nom de rue.

Le Maire indique à son Conseil qu'il y a lieu de donner un nom de rue à la voie desservant le lotissement « Le Jardin Secret ».

Il propose de donner le nom de rue du Docteur Sylvestre Puig à la voie desservant « Le Jardin Secret »

Le conseil municipal, après délibéré,

Donne le nom de rue du Docteur Sylvestre Puig à la voie desservant le lotissement « Le Jardin Secret ».

12. Désignation délégué titulaire et suppléant CAO Communauté de Communes.

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par la Communauté de Communes pour la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) instaurée par la Communauté de Communes pour l'acquisition de matériel d'éclairage public.

Il propose de le désigner en tant que membre titulaire et de désigner Mme CHEMIN en tant que membre suppléant.

Le conseil municipal, après délibéré,

Désigne Monsieur DESCOSY Marcel (membre titulaire) et Madame Alexandra CHEMIN (membre suppléant) pour la constitution de la CAO de la Communauté de Communes pour l'acquisition de matériel d'éclairage public.

13.Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite au transfert obligatoire de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) » des communes d'Argelès sur Mer et d'Elne vers la CC ACVI et au transfert des compétences Tourisme et ZAE.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L5211.5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 art.43,

VU le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C modifié par la loi n°2016-1917 du 29 Décembre 2016 art.148,

VU la loi NOTRe du 07 août 2015 prévoyant un transfert obligatoire de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) » au 1er janvier 2017,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10/07/2017 portant sur le transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des AAGV » des communes d'Argelès sur Mer et d'Elne vers la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juillet 2017,

VU les rapports de la CLET du 18/09/2017,

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de son Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les rapports établis par la Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées relatifs au transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des AAGV » des communes d'Argelès sur Mer et d'Elne vers la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris tels que joints en annexe,

Approuve les rapports relatifs à la Compétence Tourisme et ZAE.

DIT qu'un exemplaire de la présente délibérante sera transmis à :

-Monsieur le Préfet des PO,

-Monsieur le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris,

-Monsieur le Comptable Public d'Argelès sur Mer.

PRESENTS :

MARCEL DESCOSSY,

BRUNO GALAN,

JEAN ROCA,

RENEE OCAMPO,

CLAUDE ALEXANDRA CHEMIN,

PIERRE ABULI,

FLORENCE RIBES,

NADINE BONAFE,

CELINE FARRIOL,

ISABELLE FAURE,

JEAN JONQUERES D'ORIOLA

MICHEL MUNOZ,

LYDIE NARGIEU,

ANTOINE PONSI,

PASCAL RAMONET,

MARTINE ROLLAND,

CLAUDE SOULHOL,

RENAUD VUILLEMIN,